



ÉLECTIONS AUX CONSEILS DE SURVEILLANCE des membres représentants les porteurs de parts

FCPE TOTAL ACTIONNARIAT France

FCPE ACTIONS et FCPE TAUX

par vote électronique du 3 AU 18 OCTOBRE 2018

LA CGT et L'ACTIONNARIAT

La CGT n'abandonne pas les critiques qu'elle a toujours formulées à l'encontre des dispositifs de participation financière et d'épargne salariale. Le développement de ces dispositifs est dangereux, car il vient en opposition au salaire et fragilise la protection sociale au travers des exonérations de cotisations sociales dont il bénéficie. Pour autant, cela ne nous empêche pas d'intervenir syndicalement sur ces dispositifs. **La rémunération des salariés concerne la CGT.** Elle ne peut s'en désintéresser. Ces dispositifs d'épargne salariale constituent une part de la rémunération globale des salariés, part qui peut être importante pour tous et bien plus encore pour les salariés les plus mal rémunérés du Groupe (Argedis, Hutchinson, Saft ou TOTAL Lubrifiant par exemple)

La CGT a toujours dénoncé le risque majeur de l'épargne salariale, celui d'une substitution au salaire. Ce risque est bien réel : le discours managérial, avec la montée du thème de la rémunération globale, en est une preuve. Car **du point de vue de la direction du Groupe TOTAL, il faudrait traiter globalement l'ensemble des éléments de rémunération des salariés** (salaires, intéressement/participation/épargne salariale, épargne retraite, prévoyance santé).

La direction se fixe aujourd'hui un objectif de coût global par salarié (injustement appelé coût du travail) incluant salaire direct, cotisations sociales, épargne salariale et abondement, épargne retraite, prévoyance, puis négocie avec les syndicats entre ces différents éléments (l'objectif étant que la négociation porte sur la répartition de l'enveloppe et non sur son montant global). **Ce qui amène régulièrement à des négociations « salaire » au plus bas niveau et un gel sur l'augmentation de vos coefficients d'emploi.**

Les évolutions législatives de ces dernières années ont renforcé ces tendances. En dressant une liste de 5 thèmes à la NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) : salaires, temps et conditions de travail, égalité professionnelle, prévoyance, épargne salariale, le législateur a favorisé de telles évolutions. TOTAL défend donc aujourd'hui une approche globale de la rémunération au détriment du salaire direct.

Ces évolutions posent la question du financement de la protection sociale. Les directions des entreprises privilégient avec l'actionnariat les éléments de rémunération « non chargés » (c'est-à-dire non soumises à cotisations sociales) par rapport aux éléments « chargés ». Cela occasionne des pertes de recettes considérables pour la protection sociale (ex : pour 100 € d'épargne salariale, la perte est d'environ 40 € !).

La CGT a décidé d'adopter une démarche syndicale offensive face à ce constat et ne se contentera pas d'une critique idéologique.

Nos autres propositions

- Elargir le nombre de salariés bénéficiant de la participation en réintégrant les cotisations patronales dans le calcul de la masse salariale prise en compte pour le calcul de la participation (ce qui augmenterait mécaniquement la masse distribuable).
- L'épargne salariale ne relève pas du paritarisme, mais doit être contrôlée par les salariés. Les Conseils de surveillance des FCPE doivent être majoritairement composés de représentants élus par les salariés, sur la base du principe un homme / une femme = une voix.
- l'épargne salariale devrait également être affectée au développement économique et en premier lieu à l'emploi. La CGT propose la création de fonds régionaux pour l'emploi et le développement solidaire des territoires, alimenté par celle-ci.
- La CGT soutient également les initiatives visant à promouvoir l'investissement de l'épargne salariale dans l'économie solidaire et propose que soient mis à disposition plusieurs fonds d'épargne salariale solidaires dans l'épargne salariale classique (où les fonds sont bloqués 5 ans) et dans l'épargne retraite (le PERCO). Ces fonds doivent être examinés et choisis par les représentants des salariés.



Dès le 3 octobre, votez CGT !



PLUS
DE VOIX
PLUS
DE POIDS



La présence de représentants CGT est primordiale dans les 3 Conseils de Surveillance

Pour une gestion démocratique de l'Épargne Salariale
Pour une Épargne Salariale au service du Développement Social

VOTEZ CGT

Conseil Surveillance FCPE TAF	Conseil Surveillance FCPE ACTIONS	Conseil Surveillance FCPE TAUX
TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE	TOTAL ACTIONS LONG TERME - TOTAL ACTIONS PME TOTAL ACTIONS EUROPÉENNES TOTAL DIVERSIFIÉ EQUILIBRE ET SOLIDAIRE	TOTAL GESTION FLEXIBLE PATRIMONIALE TOTAL MONÉTAIRE - TOTAL OBLIGATIONS
1 Serge LASSERRE <i>CSTJF PAU</i> 2 Christian HOURMAN <i>GRANDPUITS</i> 3 Thierry VAN-GEYSTELEN <i>CSTJF PAU</i> 4 Lionel POYER <i>COUPOLE PARIS</i> 5 Céline TRICHET <i>ST HERBLAIN</i> 6 Christophe ARQUEY <i>SAFT</i> 7 Fatiha DAGDAG <i>COUPOLE PARIS</i> 8 Karine LANG <i>ST HERBLAIN</i> 9 Djamila MEHIDI <i>ARGEDIS</i> 10 Sylvie NAVARRO <i>CSTJF PAU</i> 11 Pascale LARROZE <i>CSTJF PAU</i> 12 Corinne HONTAA <i>CSTJF PAU</i> 13 Agnes ANDRUSIOW <i>CSTJF PAU</i> 14 Sylviane MAZEAS-DOLOREA <i>CSTJF PAU</i> 15 Malika SEMAIL <i>COUPOLE PARIS</i>	Christian HOURMAN <i>GRANDPUITS</i> Serge LASSERRE <i>CSTJF PAU</i> Thierry VAN-GEYSTELEN <i>CSTJF PAU</i> Lionel POYER <i>COUPOLE PARIS</i> Céline TRICHET <i>ST HERBLAIN</i> Eric SELLINI (16) <i>COUPOLE PARIS</i> Fatiha DAGDAG <i>COUPOLE PARIS</i> Karine LANG <i>ST HERBLAIN</i> Sylvie NAVARRO <i>CSTJF PAU</i> Jérôme BARRO (17) <i>CSTJF PAU</i> Pascale LARROZE <i>CSTJF PAU</i> Corinne HONTAA <i>CSTJF PAU</i> Julien DEDIEU (18) <i>PERL LACQ</i> Agnes ANDRUSIOW <i>CSTJF PAU</i> Sylviane MAZEAS-DOLOREA <i>CSTJF PAU</i> Malika SEMAIL <i>COUPOLE PARIS</i> Jean-Marc SEIGLE (19) <i>CSTJF PAU</i>	Serge LASSERRE <i>CSTJF PAU</i> Christian HOURMAN <i>GRANDPUITS</i> Thierry VAN-GEYSTELEN <i>CSTJF PAU</i> Eric SELLINI <i>COUPOLE PARIS</i> Fatiha DAGDAG <i>COUPOLE PARIS</i> Karine LANG <i>ST HERBLAIN</i> Djamila MEHIDI <i>ARGEDIS</i> Sylvie NAVARRO <i>CSTJF PAU</i> Jérôme BARRO <i>CSTJF PAU</i> Pascale LARROZE <i>CSTJF PAU</i> Corinne HONTAA <i>CSTJF PAU</i> Julien DEDIEU <i>PERL LACQ</i> Agnes ANDRUSIOW <i>CSTJF PAU</i> Sylviane MAZEAS-DOLOREA <i>CSTJF PAU</i> Malika SEMAIL <i>COUPOLE PARIS</i> Jean-Marc SEIGLE <i>CSTJF PAU</i>
** le numéro = référence à la photo		